

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction
14

Présents : M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING,
Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - Mme Brigitte OSTERTAG - M. Luc RIEFFEL
- Mme Priscille BAKAJ - M. Benoît RINGENBACH - M. Aurélien MEROT -
M. Jean-Marc JUND

Conseillers
présents
11 + 1 procuration

Absents excusés et non représentés : M. Jean-Baptiste IDCZAK
Mme Brigitte ESTERMANN

Absents : /

A donné procuration : Mme Aurélie LHOMMÉ à M. Aurélien MEROT

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

3. Finances

3.1. Société Protectrice des Animaux de Mulhouse-Haute Alsace : Contrat fourrière 2025-2027

Monsieur le Maire indique que le contrat fourrière triennal avec la Société Protectrice des Animaux de Mulhouse – Haute Alsace arrive à échéance cette fin d'année.

Les prestations comprises dans le contrat sont :

- la capture,
- le ramassage,
- le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique,
- le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique.

Il précise que le coût de la prestation pour la mission fourrière et le ramassage des animaux morts ou dangereux sera de :

- 1,10 € par habitant pour l'année 2025,
- 1,15 € par habitant pour l'année 2026,
- 1,20 € par habitant pour l'année 2027.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Fourrière de la Société Protectrice des Animaux de Mulhouse – Haute Alsace et tous les documents y afférents.

BRUEBACH le 14 octobre 2024

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

